

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 19
- pour : 19

DÉLIBÉRATION n° B2022/168

L'an deux mille deux et le 8 novembre 2022 à 19 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO, Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Absents excusés : Albert BEGUE et Laurent LAGES

Objet : Ressources Humaines - Création d'un emploi d'Adjoint Technique au service Informatique

Pour faire face aux nouveaux enjeux liés à la protection des données et à la cybersécurité des communes, il est proposé de renforcer le service informatique qui est à ce jour composé que d'un seul agent qui a en charge le parc informatique de la CCPL, du PETR du Pays des Nestes, du Syndicat du Plateau et de 56 communes.

Une demande de mobilité en interne a été exprimée par un agent du service administration générale, pour intégrer le service informatique.

Cette mobilité nécessitait le recrutement d'un agent pour la remplacer. Une délibération a ainsi été prise le 4 avril dernier pour le recrutement d'un chargé d'accueil et de secrétariat général. Le poste a été pourvu et l'agent a intégré le service en octobre dernier.

Monsieur le Président demande la création d'un emploi au grade d'adjoint technique à temps complet pour exercer les fonctions de technicien informatique au service informatique et demande l'autorisation d'accomplir toutes les démarches nécessaires afin d'intégrer l'agent sur ce poste par la voie de la mobilité interne.

LE BUREAU

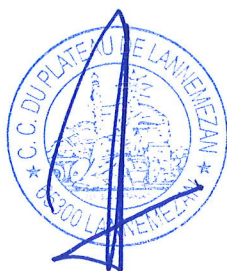
Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE :

- la création d'un emploi d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour exercer les fonctions de technicien informatique au sein du service Informatique,
- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le

23 NOV. 2022

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20221108-2022-168B-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022